



GROUPE SCOLAIRE HANS HAUG

2, Rue des Soeurs 67110 Niederbronn-les-bains
Tél : 03.88.09.02.67 Fax : 03.88.09.98.74

NOTE DE RENTREE 2010/20011

1) Horaires de l'école :

	Entrée	Sortie	Récréation
le matin	8h00	11h30	9h45-10h00
l'après-midi	13h30	16h00	14h45-15h00

L'accueil dans la cour est assuré :

- le matin à partir de 7H50
- l'après-midi, à partir de 13H20

Il est **strictement interdit** aux enfants de pénétrer dans l'enceinte de l'école en-dehors de ces horaires. La responsabilité des parents serait engagée en cas d'accident.

Les entrées et sorties se font exclusivement par le grand portail ou le petit portail annexe, côté logements rue du Stade. Aucune autre entrée ne sera tolérée, sauf dérogation.

Cette année encore, conformément aux nouvelles directives ministérielles, **il n'y aura plus cours les samedis.**

Certains élèves bénéficieront cependant d'une **aide personnalisée en soirée** si l'enseignant l'estime nécessaire, et si les parents y sont favorables.

Cette aide personnalisée débutera dès le 20 septembre de cette année scolaire.

Elle prendra fin le

Une note d'information plus détaillée vous parviendra dans les prochains jours, et les enseignants se tiendront à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire, notamment lors de la réunion de rentrée où le dispositif vous sera clairement expliqué.

D'autre part, **un guide pratique des parents** sera remis à chaque élève de **CP** prochainement, afin d'expliquer les nouvelles orientations de l'école primaire (programmes 2008), les autres élèves de l'école l'ayant eu l'année dernière, le jour de la rentrée.

Règlement de l'Ecole :

Un règlement complet est remis à chaque élève de CP en début d'année scolaire.

Celui-ci est ensuite collé dans le cahier de liaison et signé par les parents, ainsi que par l'élève.

2) Vacances scolaires :

<u>Toussaint</u> :	du vendredi	22/10/2010	après la classe	au jeudi	04/11/2010	au matin
<u>Noël</u> :	du vendredi	17/12/2010	après la classe	au lundi	03/01/2011	au matin
<u>Hiver</u> :	du vendredi	18/02/2011	après la classe	au lundi	07/03/2011	au matin
<u>Printemps</u> :	du vendredi	15/04/2011	après la classe	au lundi	02/05/2011	au matin

Début des vacances d'été : le vendredi 01 juillet 2011, après la classe.

3) Absence des élèves :

Les parents doivent impérativement prévenir l'école au plus tard **le matin du premier jour d'absence avant 8h30 (merci de ne pas attendre que la secrétaire téléphone pour prendre des nouvelles de l'enfant absent)** et faire parvenir **une excuse écrite de régularisation** dès le retour de l'enfant.

Pour une absence en cours de journée, les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école, et signer dans le registre prévu à cet effet au secrétariat. En aucun cas un élève ne sera autorisé à quitter l'école, seul, durant l'horaire scolaire.

4) Absence des maîtres :

En principe, tout enseignant absent est **remplacé** le jour même. **Dans le cas contraire**, les enfants sont **accueillis dans une autre classe**. Par la suite, les parents seront avertis **par écrit** si **aucun remplaçant** n'est disponible pour la période en question. Dans ce cas-là, et pour ne pas perturber le fonctionnement de l'école, l'enfant pourra être gardé à la maison, mais devra **obligatoirement rapporter le mot signé** par les parents, et le **remettre à l'enseignant qui l'accueille** depuis l'absence de son maître ou de sa maîtresse. C'est seulement après qu'il pourra rester effectivement à la maison.

S'il n'y a **aucune possibilité** de le garder, il sera **toujours accueilli à l'école**.

5) Relations parents- enseignants :

Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, afin que les enseignants puissent en tenir compte.

Le cahier de correspondance est le **lien entre les parents et les enseignants**. Il est conseillé aux parents de le **consulter régulièrement**. Ils y signeront toutes les informations transmises par l'école (sorties, absence des enseignants etc.)

Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous, **en-dehors des heures de classe** (noter un mot dans le carnet).

6) Assurances :

Les enfants doivent être assurés **pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict** (sorties, piscine etc.), par une assurance qui couvre les accidents individuels corporels.

Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques (remettre **un certificat d'assurance au maître de la classe le plus rapidement possible**).

Les parents peuvent également souscrire **une assurance individuelle scolaire**. Les formulaires correspondants sont distribués aux enfants.

7) Elections au Conseil d'Ecole :

Les élections sont fixées au vendredi, **15 octobre 2010**. Les candidats voudront bien se faire connaître et retirer les formulaires au bureau de la directrice.

Dernier délai pour le dépôt des listes de candidature : 15 jours avant la date des élections.

Une réunion d'information générale sur le rôle des parents d'élèves élus aura lieu à l'école courant du mois de septembre. Vous serez informé(e) de la date exacte prochainement.

8) Cartes d'identité :

Merci de **penser à faire établir une carte d'identité** au nom de votre enfant (demande à déposer à la mairie). Cette carte, délivrée gratuitement, est **indispensable** pour les **sorties scolaires** à **l'étranger**.

9) Heures de bureau de la directrice :

Merci de **ne pas déranger la directrice lorsqu'elle est en classe** (jeudi et vendredi). Sauf cas d'urgence, vous voudrez bien prendre **rendez-vous un lundi ou un mardi**.

10) Site Internet de l'Ecole :

Niederbronn, le 02/09/10
La directrice,
Corine WAECHTER

SIGNATURE DES PARENTS :